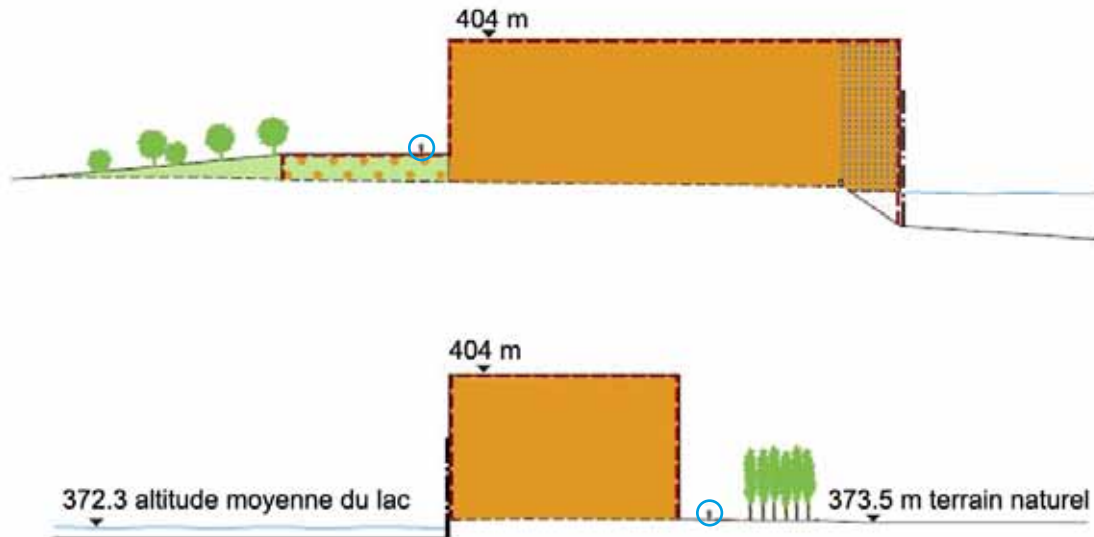


Mouvement pour la Défense de Lausanne

Journal d'information destiné aux membres
du Mouvement pour la Défense de Lausanne
Journal n° 47 avril-juin 2007

47

MDL - Case postale 6929 - 1002 Lausanne
www.mdl-lausanne.ch - info@mdl-lausanne.ch
téléphone et télécopieur: 021 617 37 67



Plan-masse du projet de musée des Beaux-Arts à Bellerive. La hauteur des arbres met en évidence l'écrasante hauteur de l'édifice. Les cercles bleus entourent un personnage. (Voir article p. 2)

Sauvons Lausanne !

Les Lausannoises et Lausannois rêvent d'une ville harmonieuse, verdoyante, où il fait bon vivre. Une ville où la beauté du paysage s'allie avec la douceur du climat pour offrir un cadre de vie hors du commun. A l'instar de Gilles, ils chantent leur ville, en se réjouissant du lac, des forêts du Jorat, des parcs et promenades, des quais et des terrasses, de la Cathédrale et autres monuments, des esplanades et grands espaces verts.

Pour couronner cette idylle, ils mettent à leur tête un géant vert, entouré de six consuls dont les promesses de lendemains qui chantent les ont emballés. Certes, ils doutent en général de leurs édiles à chaque coupe d'arbres: avec C.F. Ramuz et Molière, ils savent que les soi-disant maladies arboricoles sont souvent imaginaires et que pour se débarrasser de son chien on l'accuse de la rage. Mais cela n'entame pas trop la quiétude du Lausannois qui jouit non seulement d'un site exceptionnel mais peut aussi admirer les femmes aux plus belles jambes du monde, grâce aux effets des efforts exercés pour vaincre les dénivelés des coteaux.

Patatras, éclair dans un ciel bleu, le printemps lausannois 2007 voit la ville mise en état de siège par ses édiles qui planifient les pires saccages:

- un bunker de 10 étages sur les (belles) rives pour y placer un musée des beaux-arts;
- un opéra qui dévore la promenade Jean Villard-Gilles et dont l'architecture défigure la ville du XIXe siècle;
- un lotissement de logements de luxe à Beau-Séjour qui massacre un platane séculaire;
- un projet d'agrandissement hideux et indigne du collège de Villamont;
- un programme mégalomane intitulé Métamorphose qui détruit un stade à peine cinquantenaire.

Mobilisons-nous ! Défendons et sauvons Lausanne. Et souvenons-nous que la constitution de notre pays nous autorise à donner notre avis sur l'affectation du sol et les dépenses. Fallait-il le rappeler?

Musée des Beaux-Arts à Bellerive

Le Canton a mis à l'enquête durant le mois de mars le plan d'affectation cantonal (PAC) permettant d'ériger le nouveau musée cantonal des Beaux-Arts au bord du lac, entre les hangars de la CGN et la plage de Bellerive. Notre association s'oppose résolument à cette localisation. Le plan mis en consultation déroge à toute une série de lois et règlements communaux, cantonaux et fédéraux.

La localisation du musée à Bellerive est tout d'abord contre-nature. Sensé mettre à l'abri les collections des beaux-arts vaudoises et les exposer confortablement, l'édifice prévu est bâti partiellement dans le lac, sans qu'il y ait un lien organique entre l'emplacement et les objectifs de la construction.

Le PAC est contraire à la législation fédérale en matière d'aménagement du territoire qui stipule que les cours d'eau, les lacs et leurs rives sont des zones à protéger. Le plan général d'affectation de la commune de Lausanne (PGA), très récemment adopté et approuvé par le Conseil d'Etat, a aussi prévu des règles précises pour la sauvegarde des rives, en exigeant que le bord du lac doit être tenu libre de toute construction sur une largeur de 20,00 mètres calculée à partir du domaine public des eaux. De plus toute construction dans la zone des rives du lac ne doit pas dépasser un étage et leur surface au sol ne pas excéder 100 mètres carrés.

Le PAC est aussi contraire au plan directeur cantonal qui préconise que pour les rives du lac Léman, seules les installations et équipements en relation avec l'utilisation du plan d'eau peuvent être admis.

Le PAC entraîne encore des modifications urbanistiques dont les tenants et aboutissants ne sont pas tous connus. En particulier, les roulettes du cirque et du Luna Park devront être relocalisées avec des abattages d'arbre et des suppressions de zones de verdure non précisées dans le PAC. L'autorité cantonale invoque l'intérêt public pour justifier ces nombreuses dérogations. Cet argument tombe aussi à



Projet de musée des Beaux-Arts à Bellerive. Son implantation se fait partiellement dans le lac.

faux. En effet, si le musée des beaux-arts peut probablement être considéré comme une institution d'intérêt public, son implantation à Bellerive ne saurait être considérée comme répondant à un intérêt public. Il s'agit d'un musée cantonal et la démonstration n'est pas faite que Bellerive est le seul endroit de tout le canton apte à l'accueillir. Au contraire, cette implantation n'est en fait pas d'intérêt public mais répond au chantage de quelques mécènes, attitude indigne de leur position privilégiée.

Enfin, la hauteur du bâtiment prévu est à proprement parler sidérante. Depuis la cote moyenne du lac, la hauteur visible du large sera de plus de 34 m. Une telle hauteur dépasse de beaucoup les hauteurs maximales autorisées sur tout le territoire urbain régi par le PGA, à savoir 24 mètres de hauteur pour la zone d'utilité publique (qui est la zone qui autorise les plus grandes hauteurs). Cette hauteur prévue de 34 mètres est hors d'échelle, surtout sur une berge. Pour fixer les ordres de grandeur, 34 m correspondent à un immeuble de 11 étages. Avec ses 90 mètres de longueur, c'est plus grand encore que l'hôtel Mövenpick à Ouchy. C'est plus du double de la hauteur des hangars de la CGN. C'est 10 mètres de plus que des arbres centenaires. Pour le paysage, c'est une atteinte majeure. Rappelons dans ce contexte, que les

anciens moulins de Rivaz, qui se situaient pourtant à quelques distances des berges, ont été démolis à grand frais pour supprimer l'atteinte paysagère qu'ils présentaient. Pour les Beaux-Arts, la relocalisation à la Riponne s'impose donc à l'évidence.



Illustration de la grandeur du futur musée des Beaux-Arts: il serait plus haut et plus long que l'hôtel Mövenpick d'Ouchy, quasi borgne et sans mâts pour le masquer.

Manifeste Métamorphose

Le Mouvement pour la Défense de Lausanne s'est fédéré avec quatre autres associations soucieuses d'un devenir urbain de qualité, de la sauvegarde et de l'amélioration de ce qui fait la valeur de Lausanne et de sa région. Nous nous mobilisons pour faire valoir des objectifs fondamentaux dans le processus municipal lausannois englobé sous le nom de «Métamorphose». Nous publions ci-dessous in extenso le manifeste adressé aux autorités communales.

Les associations soussignées ont pris connaissance par divers canaux du projet Métamorphose et expriment les remarques et revendications qui suivent.

A l'unanimité, les associations s'étonnent quant à la manière dont ce projet a été lancé. Elles constatent:

- que ce projet est né sans concertation, sans consultation, sans coordination;
- que les milieux politiques et associatifs n'ont pas été approchés au préalable;
- que les services cantonaux n'ont pas été consultés;
- qu'une coordination avec les communes voisines est absente;
- que l'agglomération n'est pas prise en compte;
- qu'une vision d'ensemble est manquante;
- qu'aucune analyse de fond n'est disponible;
- que ce projet est en plusieurs points contraire à diverses résolutions de Quartiers 21 et des préavis y afférents;
- qu'il est en contradiction avec le plan directeur communal;
- qu'il ne respecte pas les affectations définies par le nouveau PGA;
- qu'il ne développe pas de vision de l'évolution de la ville;
- qu'aucune alternative n'est proposée;
- l'absence d'expertise et de critères de décision.

En accord avec leur but statutaire respectif, les associations soussignées demandent:

1. La mise en place d'une procédure participative, selon le projet n° 10 de Quartiers21 et selon la loi fédérale sur l'aménagement du territoire. Avant la mise en place de cette structure participative, d'instaurer un moratoire.
2. Une approche globale du développement de la ville et de l'agglomération ainsi que des analyses approfondies de tous les impacts que ces projets engendrent (en terme d'infrastructures, de trafic, de finances, d'écoles, de bilan d'énergie, etc.).
3. La sauvegarde du Stade olympique comme élément patrimonial, d'architecture, d'histoire et de mémoire de même que le vélodrome et la prison du Bois-Mermet (éventuellement reconvertie).
4. De ne pas autoriser, d'entente avec les communes limitrophes, dans la mesure où les bases légales le permettent, de nouveaux centres commerciaux générateurs de trafic automobile, mais de favoriser le commerce de proximité.
5. De conserver aux quartiers du Nord une mixité des activités et le maintien d'espaces de verdure pour les générations futures.
6. De lancer des concours d'idées largement ouverts, y compris en ce qui concerne la localisation de nouveaux quartiers et de nouvelles infrastructures.
7. De réaliser au préalable, dans les faits, d'éléments importants et structurants du développement urbain: assainissement, dans les délais légaux, de l'ensemble du territoire de la commune en terme de pollution de l'air et de bruit (2010 pour l'air, 2018 pour le bruit), requalification des terrains du sud-ouest par la rénovation totale de la STEP (mise en œuvre de l'élimination des odeurs) et par la transformation de l'autoroute en boulevard urbain, réalisation d'axes de transport publics performants avant la construction de nouveaux quartiers (liste non exhaustive).
8. Le maintien de la zone des jardins familiaux de Vidy.

9. Que de nouvelles infrastructures (sportives, de transport, etc.) d'importance régionale soient planifiées, réalisées et financées conjointement avec les communes de l'agglomération.
10. D'analyser des variantes d'implantation de certains équipements au-delà du territoire de la commune.
11. De repenser la politique des P+R au niveau de la région.

Signataires: ADIRHE - Association de Défense des Intérêts de la Région des Hautes Ecoles,
Jardins Familiaux, groupement de Vidy
MDL – Mouvement pour la Défense de Lausanne
SDN – Société de Développement du Nord
suissetraffic.com

Assemblée générale 2007

Nous avons le plaisir de vous convier à l'assemblée générale annuelle 2007 du Mouvement pour la Défense de Lausanne,
mercredi 30 mai à 19.30 heures
Maison de Quartier Sous-Gare, avenue Dapples 50, Lausanne

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de l'AG 2006 (ce document peut être consulté sur le site www.mdl-lausanne.ch ou demandé au secrétariat, tél. 021 617 37 67).
2. Rapport d'activité du comité et discussion.
3. Rapport du trésorier et des vérificateurs des comptes.
4. Nominations au comité et des vérificateurs.
5. Fixation de la cotisation.
6. Discussion générale et divers.

Après la partie statutaire, nous souhaitons ouvrir une discussion libre sur le projet Métamorphose ainsi que d'autres réalisations planifiées.

Un modeste apéritif où les échanges pourront prendre une forme plus conviviale et informelle, terminera la soirée.

Une reconnaissance publique et officielle du MDL

Le Mouvement pour la Défense de Lausanne a été officiellement reconnu comme association de pure utilité publique. L'administration des impôts a retenu en particulier les points suivants:

En l'espèce, l'activité de l'association contribue au maintien de nombreux objets architecturaux remarquables et à l'amélioration de nombreux projets de constructions. Elle a un rôle de vigilance en matière de projets d'urbanisme, exercé dans l'intérêt de tous à vivre dans des centres urbains respectueux de l'histoire, de l'architecture, de l'homogénéité des sites, et de l'environnement, par la préservation des espaces verts et des arbres rares. L'association poursuit donc un intérêt général.

De plus, le comité de bénévoles pluridisciplinaires, dirigeant l'association, fournit un important travail d'examen des

dossiers de mise à l'enquête, des plans directeurs, des plans de zone et de quartier. Son intervention se traduit également par un constant dialogue avec les parties afin de trouver la meilleure solution. La condition du désintéressement est remplie, en ce sens que l'activité de l'association est fondée sur l'altruisme vu le dévouement porté à la collectivité par les membres dirigeants et qu'un sacrifice est consenti par ces derniers dans l'exercice de leurs fonctions de manière totalement bénévole.

Par conséquent, il s'avère que l'association exerce une activité qui peut être considérée comme de pure utilité publique.

Cette reconnaissance permet au MDL d'être totalement exempté d'impôts, y compris sur les legs et donations. Elle offre aussi aux mécènes et autres généreux donateurs la déductibilité fiscale de leurs dons.